

29 septembre 2011

Code wallon de l'action sociale et de la santé (CWASS) - Partie décrétable

Ce code a été modifié par:

- le décret du 1^{er} décembre 2011;
- le décret du 31 janvier 2013;
- le décret du 21 février 2013;
- le décret du 7 mars 2013;
- le décret du 18 avril 2013;
- le décret du 19 septembre 2013;
- le décret du 10 octobre 2013;
- le décret du 23 janvier 2014;
- l'arrêté du 06 février 2014;
- le décret du 20 février 2014;
- le décret du 27 mars 2014 (1^{er} document);
- le décret du 27 mars 2014 (2^{ème} document);
- le décret du 27 mars 2014 (3^{ème} document);
- le décret du 27 mars 2014 (4^{ème} document);
- le décret du 11 avril 2014;
- le décret du 28 avril 2014;
- l'arrêté du 15 mai 2014;
- le décret du 12 décembre 2014;
- le décret du 22 janvier 2015;
- le décret du 16 octobre 2015;
- le décret du 3 décembre 2015;
- le décret du 17 décembre 2015;
- le décret du 18 février 2016;
- le décret du 28 avril 2016 (1^{er} document);
- le décret du 28 avril 2016 (2nd document);
- le décret du 20 octobre 2016;
- le décret-programme du 21 décembre 2016;
- le décret du 16 février 2017;
- le décret du 23 mars 2017.
- le décret du 1er mars 2018
- le décret du 29 mars 2018
- le décret-programme du 17 juillet 2018
- le décret du 8 novembre 2018
- le décret du 8 novembre 2018
- le décret du 30 novembre 2018
- le décret du 31 janvier 2019
- le décret du 14 février 2019
- le décret du 4 avril 2019
- le décret du 2 mai 2019 (prévention et la promotion de la santé)
- le décret du 2 mai 2019 (soins palliatifs)
- le décret du 2 mai 2019 (gens du voyage)
- [le décret du 12 décembre 2019](#)

Pour des raisons éditoriales, la [partie réglementaire du Code](#) est publiée dans un document distinct.

Pour des raisons techniques, la version coordonnée à partir du 15 décembre 2019 n'est disponible qu'en pdf : [CWASS\(EV15-12-2019\).pdf](#)

Comme ce texte n'est disponible qu'en pdf, l'onglet "Structure" n'est pas disponible. Afin de rechercher plus facilement un article précis dans le pdf, il est possible d'utiliser la fonction "Ctrl + F" dans celui-ci.

Namur, le 29 septembre 2011.